

**COMPTE-RENDU**  
**DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 2 juin 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le deux juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain LANDREAU, Maire

Date de convocation : le 25 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 15

**PRESENTS** : MMES GUINAUDEAU, BRETIN, GAZE, CHAPDELAIN, CORMERAIS, POIRIER, AUVINET  
MM. AUGEREAU, AUVINET, MAUDET, GATE, RAMBAUD et LANDREAU A., Maire.

Mme Florence CORMERAIS a été élue secrétaire de séance.  
Le quorum étant atteint.

Monsieur le maire demande au conseil de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : chemin de randonnée au Gâts  
Le conseil accepte cet ajout à l'unanimité des membres présents.

**1 - Approbation du compte rendu du 28 avril 2022**

Le conseil approuve le compte rendu à l'unanimité.

**2 – Chemin de randonnée au lieu dit les Gats** *D-2022-24 Point ajouté à l'ordre du jour*

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la mairie a l'opportunité d'acquérir un chemin qui permet de faire la jonction avec le chemin de randonnées existant à la Rocheverbois.

Une rencontre a été faite entre l'agriculteur, les propriétaires et la commission bâtiment/environnement, Monsieur le Maire présente ce qui a été proposé :

- La commune réalisera l'écoulement d'eau en surface du chemin dans son intégralité afin de le rendre plus accessible, l'entretien annuel (débroussaillage et tonte) sera réalisé par les services techniques)
- Le GAEC s'engage à respecter l'utilisation du chemin de desserte des parcelles exploitées en bordure et réalisera la clôture délimitant après fourniture du nécessaire par la commune,
- L'accès du chemin sera limité aux piétons, vélos et engins agricoles, interdit à tout autre véhicule à moteur et toléré aux animaux tenus en laisse. Une signalisation sera mise en place à son entrée.
- La plantation d'une haie bocagère sera réalisée
- Les frais d'actes notariés seront à la charge de la mairie.
- Le coût de l'acquisition est de 0.20 centimes le m<sup>2</sup> ; soit un coût de 702 € pour la commune (chemin : 35a10)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'acquérir ce chemin selon les modalités expliquées ci-dessus.**

**3– Choix de la maîtrise d'œuvre pour la tranche ferme lotissement des jardins** *D\_2022\_25*

Monsieur le Maire présente au conseil les propositions d'honoraires pour la tranche ferme reçu de deux entreprises (l'une interrogée n'ayant pas répondu) pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre du lotissement des jardins.

Après avoir analysé les propositions, le conseil municipal **décide** à l'unanimité de confier la tranche ferme à Etienne RIGAUDEAU, géomètre pour la somme de 4215 €.  
Le conseil étudiera la tranche conditionnelle suite aux études préliminaires.

#### **4. SYDEV : avenant n°1 rue des rosiers D\_2022\_26**

Suite à une demande de modification de travaux pour l'aménagement de la rue des rosiers, il convient de valider l'avenant ci-après :

- Ajout d'un regard pour la pose de la prise guirlande enterrée (prévue initialement en façade de la chapelle)
- Ajout d'un coffre de dérivation.

Le montant de l'avenant à prendre en compte est de + 407.00€

*le Conseil Municipal **valide** l'avenant n°1 avec le SYDEV pour les travaux rue des rosiers pour un montant définitif de 7 337.00 € prévu initialement de 6930.00 €*

#### **4. Projet d'implantation d'une antenne relais**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet New Deal Bouygues Telecom qui consiste à couvrir notre commune avec l'implantation d'un pylône par l'opérateur d'ici 24 mois. L'entreprise Axiome a fléché des terrains sur la commune.

Après présentation, un débat s'installe avec de nombreuses questions sur le sujet.

*Monsieur le Maire **décide** d'ajourner ce point au vu des nombreuses questions et de prendre contact avec la société Axiome.*

#### **4. Tarifs des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2022 D\_2022\_27**

Monsieur Gérard GATE rappelle au conseil que les loyers augmentent au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. L'indice de référence au 1<sup>er</sup> trimestre est de 2.48 %.

Le montant des loyers recalculés :

- Appartement 2 rue des Glycines : 431 €
- Appartement 4 rue des Glycines : 431 €
- Appartement 6 rue des Glycines : 256 €
- Garage rue des Glycines : 103.50 €
- Boulangerie : 417 €
- Maison 7 rue des Glycines : 466 €
- Garare rue des rosiers derrière la boulangerie : 54 €
- Garage rue des rosiers (dit le pressoir) : 61 €
- Garage rue des rosiers : 56 €

*Le conseil municipal **valide** à l'unanimité le montant de ces loyers à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022*

#### 4. Tarifs des salles au 1<sup>er</sup> janvier 2023 D\_2022\_28

Après deux années où les tarifs ont été figés, Monsieur Gérard GATE propose au conseil une augmentation de 2% sur les tarifs « été » et de 4% sur les tarifs « hiver ».

Salle des Jardins	Tarif été (16/04 au 14/10)				Tarif hiver (15/10 au 15/04)			
	St Martinois		Hors commune		St Martinois		Hors commune	
	2021-22	2023	2021-22	2023	2021-22	2023	2021-22	2023
Vin d'honneur MARIAGE	88	90	133	136	131	136	176	183
Verre de partage SÉPULTURE	56	57	80	82	56	58	80	83
1 journée repas	121	123	174	177	164	171	217	226
formule 2 jours	187	191	269	274	273	284	355	369
formule 3 jours	247	252	353	360	354	368	460,50	479
préparation la veille	44	45	58	59	67	70	81	84
Réveillon Noël et Nouvel An					256	266	330	343

Salle de la Botterie	Tarif été (16/04 au 14/10)				Tarif hiver (15/10 au 15/04)			
	St Martinois		Hors commune		St Martinois		Hors commune	
	2021-22	2023	2021-22	2023	2021-22	2023	2021-22	2023
Vin d'honneur MARIAGE	93	95	128	131	152	158	187	194
Verre de partage SÉPULTURE	54	55	78	80	54	56	78	81
1 journée repas	121	123	212	216	182	189	271	282
formule 2 jours	187	191	329	336	303	315	447	465
formule 3 jours	247	252	432	441	392	408	579,50	603
préparation la veille à 19h	52	53	76	78	87	90	111	115
préparation la veille à 22h	44	45	58	59	77	80	91	95
Réveillon Noël et Nouvel An					344	358	520	541

Salle du Foot	St Martinois
du 15/06 au 20/08	44
Réveillon	83

**Le conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux tarifs de salles à prendre en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

#### 4. Centre de gestion : convention de médiation préalable D\_2022\_29

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire entérine le dispositif expérimental de Médiation Préalable Obligatoire (MPO).

Dans la fonction publique territoriale, la médiation préalable obligatoire est confiée aux centres de gestion.

L'article L231-12 du CJA prévoit que lorsque la médiation constitue un préalable obligatoire au recours contentieux, son coût est supporté par l'administration qui a pris la décision attaquée.

Pendant, et afin de faire bénéficier au plutôt les collectivités du dispositif, le Centre de Gestion a convenu dans un premier temps que le financement de la médiation préalable obligatoire s'inscrit dans le cadre de la contribution aux cotisations additionnelles des collectivités et établissements publics affiliés.

Dans un second temps, et une fois que le Centre de Gestion aura délibéré pour déterminer les tarifs applicables pour une médiation préalable obligatoire, ce seront ces tarifs qui seront appliqués de plein droit aux médiations qui débiteront après la date de la délibération déterminant lesdits tarifs.

**Le conseil municipal valide la mission de médiation préalable au centre de gestion et autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant**

#### Informations diverses

- **Elections législatives** : Pour rappel, les élections législatives auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022, le bureau de vote situé en mairie sera ouvert de 8h00 à 18h00.
- **Forum des associations** : le 1<sup>er</sup> forum des associations aura lieu le samedi 11 juin de 9h00 à 12h00 au complexe de la Botterie
- **Inauguration de la rue des rosiers** : le vendredi 24 juin à 18h00. L'ensemble de la population est convié

Date	Numéro	Objet	Tiers	Montant HT
27/04/2022		Banderoles pour forum des associations	Le Gros Lapin	145,00
03/05/2022		Nettoyage dégazage cuve à fioul 7 rue des Glycines	AVDL	537,00
04/05/2022		Aménagement rue des hirondelles	Lacroix	363,44
04/05/2022		Balais pour les salles	Deslandes	88,10
12/05/2022		Jeux extérieurs	JPP Direct	8 241,67
13/05/2022		Suite aménagement rue des peupliers	Lacroix	134,96
16/05/2022		Drapeau et oriflamme	Le Gros lapin	450,00
23/05/2022		But de hand	Casal Sport	2 556,75
23/05/2022		Sono mobile	MDA les Herbiers	399,99
30/05/2022		Adap : salle des jardins, salle de sports, bande rugueuse entrée par la Gaub	ESVIA	1 710,74
31/05/2022		Pack trio EDULIVRET, EDUJOURNAL et EDUCARTABLE	Edumoov	362,50
01/06/2022		Carton d'invitation et affiche A2	OBC	164,13

**Prochain conseil : 7 juillet 2022**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00

Le maire



Le secrétaire de séance

